

INTERNATIONALE KOMMISSIONEN ZUM SCHUTZE DER
MOSEL UND DER SAAR GEGEN VERUNREINIGUNG



COMMISSIONS INTERNATIONALES POUR LA PROTECTION
DE LA MOSELLE ET DE LA SARRE CONTRE LA POLLUTION

Arbeitsgruppe AM - Groupe de travail AM

**Vorkommen gelöster organischer
Mikroverunreinigungen im
Einzugsbereich von Mosel und Saar**

***Présence de micropolluants
organiques dissous dans le bassin
de la Moselle et de la Sarre***

Untersuchungsbericht des Engler-Bunte-Instituts
für den Zeitraum 01.10.1991 - 30.09.1992

*Rapport d'investigation de l'Institut Engler-Bunte
de la campagne du 01.10.1991 au 30.09.1992*

Trier, 02./03.12.1993

Berichtersteller/Rapporteur : Dr. H. Bergmann/Bundesanstalt für Gewässerkunde

Herausgeber/Editeur : Sekretariat IKSMS/CIPMS, Güterstraße 29a, D-54295 Trier

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction	2
2.	Programme de mesures et d'analyses	6
2.1	Points de mesure	6
2.2	Prélèvement d'échantillons	10
2.3	Choix des paramètres	10
3.	Résultats du programme de mesures et d'analyses 1991/1992	16
3.1	Remarques préliminaires	16
3.2	Paramètres organiques globaux	18
3.3	Agents complexants organiques (NTA et EDTA)	24
3.4	Hydrocarbures halogénés volatils	28
3.5	Substances individuelles organiques peu volatiles	32
3.6	Produits phytosanitaires	36
3.6.1	Agents phytosanitaires azotés et phosphorés	36
3.6.2	Acides carboxyliques de phénoxyalcane	44
3.6.3	Pentachlorophénol et bentazone	50
4.	Conclusions des résultats obtenus par le programme d'analyses	52
5.	Résumé	58
6.	Annexe des tableaux	62
6.1	Paramètres organiques globaux	63
6.2	Agents complexants organiques	65
6.3	Substances individuelles volatiles	66
6.4	Substances individuelles organiques peu volatiles	73
6.5	Produits phytosanitaires azotés et phosphorés	80
6.6	Acides carboxyliques de phénoxyalcane	84
6.7	Pentachlorophénol et bentazone	86

1. Introduction

Le Programme d'Action Moselle et Sarre a, en décembre 1990, été adopté par les Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre contre la pollution (CIPMS). Le but de ce Programme d'Action est d'assurer que la qualité des eaux de la Moselle et de la Sarre permettra de respecter les objectifs suivants fixés par le Programme d'Action Rhin:

- des espèces supérieures (par exemple, le saumon) jadis présentes doivent pouvoir se réimplanter;
- l'utilisation des eaux pour l'alimentation en eau potable doit être également possible à l'avenir;
- la dépollution des sédiments des substances nuisibles;
- la protection de la Mer du Nord.

Au-delà, des objectifs spécifiques à la Moselle et à la Sarre devront également être réalisés:

- la réduction accélérée de la pollution chronique provenant de rejets ponctuels ainsi que diffus;
- la dépollution des sédiments des substances nuisibles;
- l'amélioration de l'écosystème.

Ce programme d'Action est constitué de trois étapes, qui devront permettre jusqu'à l'an 2000 d'atteindre les objectifs fixés.

Au cours de ces étapes, il s'agit:

- de dresser les inventaires de rejets des substances prioritaires et les inventaires nominatifs des rejeteurs;
- d'établir une prévision de réduction des rejets inventoriés;
- de fixer les objectifs de référence sur l'ensemble du bassin de la Sarre et de la Moselle;
- d'approfondir les connaissances sur l'écosystème;
- de respecter les exigences minimales pour les rejets communaux dans le bassin de la Sarre et de la Moselle;
- d'exploiter les résultats des étapes 1 et 2 et d'élaborer des mesures complémentaires.

Les mesures complémentaires citées ci-dessus devront être mises en oeuvre au cours de l'étape 3. Selon le calendrier des CIPMS, l'établissement des inventaires de rejets de substances prioritaires ainsi que la définition des objectifs de référence doivent être achevés en 1992. Les rejets communaux dans le bassin versant de la Sarre et de la Moselle devront respecter les exigences minimales avant fin 1995 et des mesures complémentaires devront, si nécessaire, Qtre mises en oeuvre pour ces deux cours d'eau avant l'an 2000.

Un programme d'étude permettant d'inventorier les micropolluants de la Moselle et de la Sarre et de fournir au cours d'une année entière les résultats et les évaluations nécessaires en vue de décisions supplémentaires, a ainsi été réalisé d'octobre 1991 à septembre 1992. Le choix des substances individuelles à analyser a été effectué en s'appuyant sur le projet de recherche "Présence de micropolluants organiques importants dans le Rhin" qui est à présent achevé. Ce dernier avait été réalisé par le service de recherche DVGW au sein du Engler-Bunte-Institut de l'Université de Karlsruhe (Haute Ecole Technique) sur demande de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) et des usines d'eau sur le Rhin.

Pour de nombreux rejeteurs, la Moselle et la Sarre font office de milieu récepteur. Les listes de substances prioritaires et les quantités rejetées sont soumises aux variations permanentes imposées par la production et l'utilisation. Il est de ce fait pratiquement impossible de mesurer toutes ces substances organiques individuelles. Ceci donne une importance particulière aux paramètres organiques globaux. Les résultats de ce programme de recherche doivent permettre d'acquérir des connaissances importantes pour la mise en oeuvre et le contrôle ultérieur du Programme d'Action Moselle et Sarre.